

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Appliquer le principe de causalité pour les retours dans la vente par
correspondance en ligne (Po. 23.4330)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Fletcher, Lloyd

Bevorzugte Zitierweise

Fletcher, Lloyd 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Appliquer le principe de causalité pour les retours dans la vente par correspondance en ligne (Po. 23.4330), 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 07.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-SR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

CEATE-CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

POSTULAT
DATUM: 11.12.2023
LLOYD FLETCHER

Lors de la session d'hiver, le Conseil des Etats s'est penché sur un **postulat** déposé par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CE) visant à **appliquer le principe de causalité pour les retours dans la vente par correspondance en ligne**. Lors des délibérations, le conseiller aux Etats Damian Müller (plr, LU) a mis en avant, au nom de la commission, la problématique des retours dans le commerce en ligne. Actuellement 7% des commandes sont renvoyées à l'expéditeur, avec des pics à 20% dans le secteur de la mode. Pour ne citer qu'elle, l'entreprise Zalando affiche même un taux de retour de 50%. Le sénateur libéral-radical a également souligné que les retours gratuits entraînent des coûts supplémentaires pour les fournisseurs et un impact écologique négatif, car des produits en bon état finissent à la poubelle après avoir été transportés sur de longues distances. Par conséquent, le postulat suggère une étude des potentielles modifications législatives, incluant des incitations financières. La commission estime que cela équilibrerait les coûts entre les achats en ligne et en magasin.

Le Conseil fédéral, représenté par Guy Parmelin, a souligné qu'une telle ingérence dans la liberté économique n'est pas justifiée, que les impacts écologiques ne sont pas clairs et que les coûts supplémentaires attendus sur les livraisons seraient minimes. De plus, le ministre de l'économie a insisté sur l'application actuelle du principe de pollueur-payeur dans le transport routier de marchandises. Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral a recommandé le rejet du postulat. Lors du vote, la chambre haute a **adopté** la proposition par 34 voix contre 8 (seuls des élu.e.s de l'UDC ont voté contre).¹

1) BO CN, 2023, p. 1132; Communiqué de presse CEATE-CE du 30.10.23